

Acte de nomination 2024-403

Vu l'instruction n° 05-042-M9-R du 30 septembre 2005 relative aux régies de recettes et régies d'avances des établissements publics nationaux et des établissements publics locaux d'enseignement d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté n° 2020-38 instituant une régie de recettes auprès de la Direction des relations internationales,

Vu l'arrêté n° 2022-296 nommant Livia ZOTOVICI MARTINS régisseuse de la régie permanente de recettes auprès de la Direction des Relations Internationales,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Article 1 : Ando Ny Aina Domoina RAKOTOARIMANANA est nommée régisseuse de la régie permanente de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de la régie.

Article 2 : En cas d'absence pour maladie, congé, ou tout autre empêchement exceptionnel, Ando Ny Aina Domoina RAKOTOARIMANANA sera remplacée par Laura DUBOIS.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet au 8 octobre 2024.

Article 4 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment l'arrêté 2022-296 susvisé.

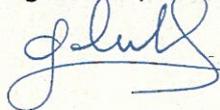
Certifié exécutoire
A Lyon, le 8 octobre 2024

La Directrice Générale
Des Services



Irène GAZEL

Pour agrément,
L'Agent Comptable



Déborah JACOB

Pour acceptation,
La Régisseuse



Ando Ny Aina Domoina
RAKOTOARIMANANA

Pour acceptation,
la suppléante



Laura DUBOIS